Declaration fiscale non effectué

Par joeva

bonjour

ma mere veuve depuis 2012 vis avec ma soeur dans une villa dont ma mamans est la seule proprietaire. En cherchant ses déclaration impôts pour une demande auxiliaire de vie je viens de de decouvrir que ma mere n'a jamais fait de déclaration fiscale, qu'elles sont les demarches à effectué va t'on être pénalisé? ma soeur qui à 60 ans n'a jamis aussi décalré qu'elle vivait chez ma mère.

merci de votre réponse

cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'absence de déclaration de revenus, même si on est non imposable est pénalisante, tout simplement car elle empêche d'accéder à certaines aides.

Ensuite les pénalités sur zéro sont aussi de zéro.

Elles peuvent régulariser sur les 3 dernières années. mais uniquement sur le formulaire papier.

Par LaChaumerande

Bonjour

L'absence de déclaration de revenus, même si on est non imposable est pénalisante, tout simplement car elle empêche d'accéder à certaines aides.

Voire il n'est pas impossible, si ses revenus sont modestes, que votre mère aurait pu être exonérée totalement ou partiellement de la taxe foncière et même de la taxe d'habitation et de la redevance télé du temps où celles-ci existaient.

qu'elles sont les demarches à effectué

Állez, de préférence avec votre mère, au centre des impôts pour tout remettre à plat. On lui créera un espace perso sur le site des impôts avec votre adresse mail.

C'est tout à fait légal, beaucoup de personnes âgées qui n'ont pas de pc et ne maîtrisent pas du tout internet s'en remettent à leurs proches.

Et profitez-en pour régulariser la déclaration des biens immobiliers.